

de transmission, veut-il dire les lignes qui viennent de la centrale aux stations ou sous-stations de distribution, ou encore qui relient les stations de distribution aux sous-stations de distribution, mais ne comprennent pas les lignes qui vont des stations ou sous-stations de distribution jusqu'aux usagers domestiques ou industriels?

Et voici la réponse du ministre:

Le sens que je donne à l'expression "lignes de transmission" est exactement le même que celui que lui donne l'honorable député de Montmagny-L'Islet. La ligne va d'une centrale à une autre ou d'une centrale à une sous-station, et ne comprend pas les lignes de distribution.

Ce dont parlait le député de Saint-Jean-Ouest c'était les lignes de distribution qui ne relèvent pas du projet de loi à l'étude. C'est pourquoi son affirmation d'après laquelle le bill permettrait au Gouvernement de faire ce qu'il a dit sur la rive sud de sa propre circonscription, est erronée. Je suppose que le député a formulé cette déclaration par ignorance et sans avoir l'intention de nous induire en erreur. Je crois que la supposition est la plus charitable qu'il soit possible de faire au sujet de sa déclaration.

En fait, monsieur l'Orateur, même si ces lignes de transmission étaient, comme le ministre le prétend, le besoin véritable de Terre-Neuve, cette mesure ne serait d'aucune utilité à l'heure actuelle. Depuis la dernière fois que la Chambre a discuté cette question, je me suis donné la peine de m'entretenir de ce sujet avec plusieurs membres du gouvernement provincial, certains hauts fonctionnaires de Terre-Neuve et d'autres personnes bien au courant de la situation dans le domaine de l'énergie électrique à Terre-Neuve. A la suite de ces entretiens, je ne crains pas d'affirmer que Terre-Neuve ne dispose pas à l'heure actuelle de sources d'énergie dont la production ne soit pas déjà engagée et qu'il y a vraiment grande insuffisance d'énergie électrique.

L'hon. M. Browne: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Pickersgill: Oui.

L'hon. M. Browne: Sait-il combien d'usines ouvertes par le gouvernement libéral à Terre-Neuve ont cessé toute activité? Qui consomme maintenant l'énergie que ces usines utilisaient?

L'hon. M. Pickersgill: Je pense être aussi bien renseigné que l'honorable député sur cette question. A mon avis, cela ne se rattacherait guère à la discussion actuelle.

L'hon. M. Browne: Pourquoi alors avez-vous fait cette affirmation?

L'hon. M. Pickersgill: Je m'occupe de réalistes et non pas de conjectures. Je conseille à l'honorable député de changer d'attitude et de se renseigner avant de mettre en doute

[L'hon. M. Pickersgill.]

cette affirmation que je répète: il y a insuffisance d'énergie électrique dans toutes les parties de Terre-Neuve. L'honorable député croit-il que, s'il y avait suffisamment d'énergie hydro-électrique pour subvenir aux besoins de Saint-Jean, on songerait à l'heure actuelle à agrandir la centrale thermique de cette ville? La société agrandirait-elle cette centrale par simple plaisir, ou existe-t-il vraiment une insuffisance d'énergie à combler?

L'hon. M. Browne: Elle prévoit une plus grande recrudescence des affaires sous un régime conservateur. (*Exclamations*)

L'hon. M. Pickersgill: Voilà, de la part d'un député ministériel, de la vantardise à l'égard du ralentissement économique que le gouvernement a suscité dans notre pays. Je songe en ce moment à la déclaration de fin d'année formulée par le ministre du Commerce. A mon avis, ce ralentissement économique est un des maux auxquels il nous faudra remédier et la population du Canada y remédiera en se débarrassant du gouvernement qui en est l'auteur.

L'hon. M. Starr: Elle s'en est débarrassée en juin dernier.

L'hon. M. Pickersgill: Je comprends très bien les motifs des digressions suscitées par l'honorable député de Saint-Jean-Ouest. Il ne veut pas que ses commettants se rendent compte qu'il tâchait de les tromper.

Des voix: Oh, oh.

Une voix: Quelle honte!

M. l'Orateur: Je ne pense pas que l'honorable député tienne à maintenir cette déclaration.

L'hon. M. Pickersgill: Non, monsieur l'Orateur, Votre Honneur a parfaitement raison. Je reviens à ce que je disais plus tôt. Je ne pense pas que l'honorable député tienne à ce que ses commettants découvrent qu'il n'était pas au courant de l'objet du bill. Il me semble que c'est évident d'après ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire à ce sujet.

Hier, le ministre s'est vanté, avec les formules vides de sens que nous avons tellement l'habitude d'entendre émaner des banquettes ministérielles, et que nous avons si souvent entendues depuis un certain événement de décembre 1956, époque où notre pays a hérité d'un nouveau chef politique, qui croit que les paroles remplacent l'action.

Une voix: Regardez donc ce qui s'est fait!

L'hon. M. Pickersgill: Je suis disposé à examiner ce qui s'est fait avec les honorables députés quand ils le voudront, mais je pense que Votre Honneur ne me permettrait pas de le faire à propos de l'examen du présent projet de loi.